

**La Cité de la Culture et du Sport
de Laval**

**États financiers
au 31 décembre 2019**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 17
Annexes	18

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec)
H7T 2P6

T 514 382-0270

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Laval
Le 17 mars 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Produits		
Amphithéâtre	3 936 419	3 847 797
Location des glaces	1 425 177	1 336 043
Location d'espaces de stationnement	595 321	448 857
Concession alimentaire	25 962	39 750
Intérêts	2 560 536	2 752 959
Autres produits	<u>49 280</u>	<u>63 837</u>
	<u>8 592 695</u>	<u>8 489 243</u>
Frais d'exploitation (annexe A)	2 631 553	7 181 511
Frais d'administration (annexe B)	866 930	576 869
Intérêts sur la dette à long terme	<u>2 266 288</u>	<u>2 466 475</u>
	<u>5 764 771</u>	<u>10 224 855</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant amortissements	<u>2 827 924</u>	<u>(1 735 612)</u>
Amortissements		
Immobilisations corporelles	6 063 438	5 708 353
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(5 060 047)</u>	<u>(5 115 771)</u>
	<u>1 003 391</u>	<u>592 582</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u><u>1 824 533</u></u>	<u><u>(2 328 194)</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019		2018	
	Investi en immobilisations	Affecté au maintien des actifs	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	22 327 372	800 000	(20 021 960)	3 105 412
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 003 391)		2 827 924	1 824 533
Investi en immobilisations (a)	935 490		(935 490)	
Autres affectations d'origine interne	(67 901)	1 600 000	(1 600 000)	
Solde à la fin	22 259 471	2 400 000	(19 729 526)	4 929 945

(a) Comprend des acquisitions d'immobilisations corporelles de 127 504 \$, la variation de la subvention à recevoir de 2 175 894 \$, la variation des comptes fournisseurs et charges à payer relatifs aux immobilisations corporelles de 1 087 986 \$, moins la variation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles de 280 000 \$ et la variation de la dette à long terme de 2 175 894 \$.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 824 533	(2 328 194)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 063 438	5 708 353
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(5 060 047)	(5 115 771)
Produit amphithéâtre - produits reportés constatés	(1 519 905)	(2 519 906)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(1 689 209)</u>	<u>4 548 890</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement(381 190)293 372
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	9 025 505	(9 000 000)
Immobilisations corporelles	<u>(1 215 490)</u>	<u>(4 289 297)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement7 810 015(13 289 297)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'emprunts à long terme	(2 175 894)	(2 387 908)
Subventions	2 175 894	2 387 908
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>280 000</u>	<u>144 825</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>280 000</u>	<u>144 825</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	7 708 825	(12 851 100)
Encaisse au début	<u>4 621 266</u>	<u>17 472 366</u>
Encaisse à la fin	<u><u>12 330 091</u></u>	<u><u>4 621 266</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Situation financière

au 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	12 330 091	4 621 266
Dépôts à terme (2,44 % et 2,66 %, en 2018)		9 025 505
Comptes clients et autres créances (note 4)	4 396 762	2 255 800
Frais payés d'avance	107 996	97 506
Portion à court terme de la subvention à recevoir	<u>1 875 432</u>	<u>1 459 671</u>
	18 710 281	17 459 748
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	162 530 339	168 466 273
Subvention à recevoir (note 6)	<u>39 877 016</u>	<u>42 468 671</u>
	<u>221 117 636</u>	<u>228 394 692</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	6 249 372	7 048 657
Produits perçus par anticipation (note 9)	10 043	41 501
Portion à court terme de la dette à long terme (note 10)	<u>1 875 432</u>	<u>1 459 671</u>
	8 134 847	8 549 829
Long terme		
Dépôts à long terme	19 500	14 500
Dette à long terme (note 10)	39 877 016	42 468 671
Apports reportés - Ville de Laval (note 11)	1 650 000	1 650 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 12)	138 620 868	143 400 915
Produits reportés (note 13)	<u>27 885 460</u>	<u>29 205 365</u>
	<u>216 187 691</u>	<u>225 289 280</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	22 259 471	22 327 372
Affecté au maintien des actifs	2 400 000	800 000
Non affecté	<u>(19 729 526)</u>	<u>(20 021 960)</u>
	4 929 945	3 105 412
	<u>221 117 636</u>	<u>228 394 692</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission initiale de construire, d'établir et de posséder, à Laval, un complexe multifonctionnel culturel et sportif et, par la suite, de promouvoir la venue d'événements artistiques et sportifs dans le périmètre de la Ville de Laval. L'organisme a été constitué le 18 août 2009 et a commencé ses activités le 1er novembre 2009. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme dépend des subventions octroyées par la Ville de Laval qui exerce une influence notable sur l'organisme.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er janvier 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

Le chapitre 4433 présente de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a donc eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets.

Produits amphithéâtre

L'organisme constate les produits amphithéâtre, reçus sous forme de redevances sur la vente de billets, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les services sont achevés, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base d'espaces commerciaux et d'identification selon la méthode linéaire sur la durée des contrats, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de loyers perçus par anticipation à l'état de la situation financière. Dans le cas où les montants perçus par anticipation sont à long terme, les montants sont présentés à titre de produits reportés.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatations des produits (suite)

Produits de location des glaces

L'organisme constate les produits de location des glaces selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits de location d'espaces de stationnement

L'organisme constate les produits de stationnement au moment de la location aux consommateurs et de leur encaissement.

Produits de concession alimentaire

L'organisme constate les produits de concession alimentaire, sous forme de redevances, selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de loyers perçus par anticipation à l'état de la situation financière.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	20 à 40 ans
Aménagement et infrastructure extérieurs	15 et 25 ans
Équipement et infrastructure audio et visuels	5 et 10 ans
Équipement de glace	5 à 25 ans
Équipement et infrastructure de scène	10 à 25 ans
Équipement de stationnement	20 ans
Équipement de concession	10 ans
Équipements et outillages	7 à 25 ans
Mobilier	5 et 10 ans

Les immobilisations corporelles, principalement le bâtiment, affectées par un bail emphytéotique, sont amorties selon la plus courte de la durée de vie estimative et la fin prévue du bail emphytéotique, soit le 31 août 2057.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés au passif à long terme et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2019

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes clients		
Ville de Laval	258 509	291 429
Autres (a)	3 345 373	1 326 906
Intérêts courus à recevoir	774 371	637 465
Taxes à la consommation à recevoir	18 509	
	<u>4 396 762</u>	<u>2 255 800</u>

(a) Au 31 décembre 2019, un client représente 94 % du total des comptes clients autres (88 % au 31 décembre 2018).

Les comptes clients autres sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 231 042 \$ (110 669 \$ au 31 décembre 2018). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 120 373 \$ pour l'exercice (110 669 \$ en 2018).

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bâtiment	158 003 268	10 713 769	147 289 499
Aménagement et infrastructure extérieurs	1 668 941	156 252	1 512 689
Équipement et infrastructure audio et visuels	5 453 845	1 155 605	4 298 240
Enseigne de glace	1 081 040	112 709	968 331
Équipement et infrastructure de scène	4 362 730	532 115	3 830 615
Équipement de stationnement	75 163	8 769	66 394
Équipement de concession	2 816 209	458 493	2 357 716
Équipements et outillages	1 522 753	241 256	1 281 497
Mobilier	1 144 868	219 510	925 358
	<u>176 128 817</u>	<u>13 598 478</u>	<u>162 530 339</u>
			<u>168 466 273</u>

Au cours de l'exercice précédent, l'organisme a acquis, sans effet sur la trésorerie, un total de 1 248 276 \$ d'immobilisations corporelles. La contrepartie est incluse dans les produits reportés à titre de loyer perçu par anticipation et immobilisations corporelles supplémentaires qui est constaté sur la durée du bail de 245 mois.

Au 31 décembre 2019 :

- un montant total de 0 \$ d'acquisition d'immobilisations corporelles (1 087 986 \$ en 2018) est inclus dans les comptes fournisseurs et charges à payer;
- la quasi-totalité des immobilisations corporelles est destinée à être utilisée pour la location.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

6 - SUBVENTION À RECEVOIR

En juillet 2012, l'organisme a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une aide financière maximale de 46 316 250 \$ basée sur 50 % des montants admissibles pour la construction d'un complexe multifonctionnel comprenant trois glaces. La contribution du gouvernement du Québec est versée sur une période de vingt ans et porte intérêt.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Subvention à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, portant intérêt aux taux de 2,76 % et 3 %, encaissable par versements annuels	41 752 448	34 665 091
Subvention à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, encaissable au cours des prochains exercices		9 263 251
	41 752 448	43 928 342
Portion encaissable au cours du prochain exercice	1 875 432	1 459 671
	39 877 016	42 468 671

Les encaissements estimatifs sur la subvention à recevoir au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 1 875 432 \$ en 2020, à 1 929 737 \$ en 2021, à 1 985 617 \$ en 2022, à 2 043 119 \$ en 2023 et à 2 102 288 \$ en 2024.

7 - EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un crédit, jusqu'à concurrence de 20 000 \$, disponible sous forme de cartes de crédit. Les cartes de crédit portent intérêt aux conditions standards de l'émetteur, soit 19,99 %.

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 486 506	6 380 125
Salaires et charges sociales à payer	12 732	27 886
Intérêts sur la dette à long terme à payer	750 134	628 620
Taxes à la consommation à payer		12 026
	6 249 372	7 048 657

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 1 233 \$ au 31 décembre 2019 (14 796 \$ au 31 décembre 2018).

9 - PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Ville de Laval		603
Autres	10 043	40 898
	10 043	41 501

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

10 - DETTE À LONG TERME

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Emprunts auprès de la Ville de Laval, organisme ayant une influence notable, portant intérêt au taux de 2,76 % et 3 %, remboursables au même rythme que l'encaissement des subventions à recevoir (note 5)	41 752 448	43 928 342
Tranche échéant à moins de un an	<u>1 875 432</u>	<u>1 459 671</u>
	<u>39 877 016</u>	<u>42 468 671</u>

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 1 875 432 \$ en 2020, à 1 929 737 \$ en 2021, à 1 985 617 \$ en 2022, à 2 043 119 \$ en 2023 et à 2 102 288 \$ en 2024.

11 - APPORTS REPORTÉS - VILLE DE LAVAL

Les apports reportés de la Ville de Laval couvriront proportionnellement les frais futurs nécessaires à l'établissement, à la construction et à l'exploitation du complexe multifonctionnel.

12 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>143 400 915</u>	<u>148 371 861</u>
Apports de l'exercice		
Hydro-Québec		98 401
L'Aréna du Rocket Inc.		46 424
Énergir	<u>280 000</u>	
	<u>280 000</u>	<u>144 825</u>
Amortissement des apports affectés aux immobilisations corporelles	<u>(5 060 047)</u>	<u>(5 115 771)</u>
Solde à la fin	<u>138 620 868</u>	<u>143 400 915</u>

13 - PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés sont composés de sommes relatives à la cession de droits d'identification du complexe multifonctionnel et de loyers d'amphithéâtre perçus par anticipation relativement à des ententes se terminant jusqu'au 31 janvier 2038.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>29 205 365</u>	<u>30 076 995</u>
Montants concernant l'exercice en cours		
Loyers perçus par anticipation (et immobilisations corporelles supplémentaires, en 2018)	<u>200 000</u>	1 648 276
Produits reportés constatés sur des droits d'identification	<u>(979 592)</u>	(979 592)
Produits reportés constatés sur des loyers perçus par anticipation	<u>(540 313)</u>	(1 540 314)
	<u>(1 319 905)</u>	<u>(871 630)</u>
Solde à la fin	<u>27 885 460</u>	<u>29 205 365</u>

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

14 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE

La Ville de Laval est un organisme ayant une influence notable étant donné que les statuts prévoient que deux membres de la Ville de Laval siègent au conseil d'administration de l'organisme et que la Ville de Laval a octroyé d'importants apports et un bail emphytéotique.

Selon l'acte constitutif d'emphytéose renouvelable, la Ville de Laval a cédé les droits du terrain requis à l'organisme pour l'utilisation et la construction du complexe multifonctionnel. L'entente, signée en janvier 2013, est pour une période de 40 ans débutant à la date de réception provisoire du bâtiment et vient à échéance le 31 août 2057.

De plus, en vertu de l'emphytéose, l'organisme s'est engagé à louer un minimum annuel de 1 500 heures de glace pour des organismes culturels et sportifs lavallois durant la période hivernale, soit de septembre à avril inclusivement.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Autres opérations conclues dans le cours normal des activités et évaluées à la valeur d'échange		
Produits		
Location de glace	780 095	740 976
Charges		
Intérêts sur la dette à long terme	2 266 288	2 466 475

15 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit représentent les comptes clients et autres créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et la subvention à recevoir du gouvernement du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de fonctionnement.

Risque de taux d'intérêt

Les comptes courants d'espèces et quasi-espèces, la subvention à recevoir, les cartes de crédit et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

16 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de services professionnels, à verser une somme totalisant approximativement 311 601 \$ pour des services à être rendus par des fournisseurs au cours des prochains exercices.

17 - ÉVENTUALITÉS

L'organisme fait l'objet d'une requête introductive d'instance par un proposant non retenu à la suite d'un appel d'offres pour la conception, la réalisation et la gestion de l'amphithéâtre. Le montant de la requête est de 1 595 962 \$.

De plus, le 9 septembre 2016, une demande introductive d'instance a été transmise par un proposant non retenu à la suite de l'appel de propositions pour la conception-construction du complexe. Ce dernier réclame une somme de 10 863 100 \$ pour frais encourus dans la préparation de sa proposition.

La direction est d'avis que ces réclamations ne sont pas fondées et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres de l'organisme à ces égards.

De plus, le 10 avril 2019, une demande introductive d'instance a été transmise à l'organisme par un partenaire. Le montant de la requête initiale de 6 815 228 \$ a été augmenté depuis, selon le partenaire, à 8 685 000 \$. Au cours de l'exercice 2018, l'organisme avait constaté un passif financier d'un montant de 4 918 410 \$ et la contrepartie a été comptabilisée aux résultats à titre de frais contractuels dans les frais d'exploitation. Ce passif financier découlait d'un différend sur des clauses de compensation relativement à une entente contractuelle. Considérant l'évolution du dossier, les faits communiqués et la juridiciarisation du dossier survenu depuis le dernier exercice financier, l'organisme est dans l'impossibilité d'estimer le dénouement de ce litige. Conséquemment, au cours de l'exercice 2019, aucun passif additionnel n'a été constaté par l'organisme.

18 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Après la fin de l'exercice, le 10 janvier 2020, l'organisme a modifié ses lettres patentes supplémentaires. Conséquemment, la composition de son conseil d'administration a été modifiée pour ajouter deux administrateurs. Ces administrateurs seront nommés par la Ville de Laval, donc quatre membres nommés par la Ville de Laval vont siéger au conseil d'administration. Par conséquent, l'organisme devient contrôlé par la Ville de Laval. L'organisme a donc, à cette date, transitionné vers les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction de l'organisme évalue actuellement les effets du changement de référentiel comptable sur les états financiers.

